

PRÉSENTATION

de la Fondation du patrimoine

Première institution de défense du patrimoine, la Fondation du patrimoine sauve chaque année plus de 2 000 monuments, églises, théâtres, moulins, musées, etc. et participe activement à la vie des centres-bourgs, au développement de l'économie locale et à la transmission des savoir-faire.

Forte de 20 ans d'expérience, elle a su développer des outils efficaces, lui permettant de mener de nombreuses actions de restauration aux côtés des collectivités et propriétaires privés.

1 projet est ainsi soutenu tous les 5 km !

Reconnue d'utilité publique, la Fondation du patrimoine offre une garantie de sécurité et une transparence financière saluée par la Cour des comptes. Chaque projet fait l'objet d'une instruction approfondie et d'un suivi rigoureux. Les dons ne sont reversés qu'à la fin des travaux ou des grandes phases, sur présentation des factures acquittées.

Sur le terrain, un solide réseau d'experts, composé de bénévoles et salariés, accompagne les projets et œuvre ainsi chaque jour à la préservation de notre patrimoine et de nos paysages.

Votre don ira à un projet de qualité !

► Mentions légales

Les informations recueillies sont nécessaires à la gestion de votre don. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au service administratif de la Fondation du patrimoine. Seuls le maître d'ouvrage de la restauration que vous avez décidé de soutenir et l'Association de Sauvegarde du Patrimoine de Notre-Dame de Rosporden seront également destinataires ; toutefois si vous ne souhaitez pas que nous leur communiquions vos coordonnées et le montant de votre don, veuillez cocher la case ci-contre.

En application des articles 39 et suivants de la loi du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent ainsi que d'un droit de suppression de ces mêmes données. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez vous adresser à la délégation Bretagne dont vous dépendez.

La Fondation du patrimoine s'engage à reverser au maître d'ouvrage les sommes ainsi recueillies nettes des frais de gestion évalués forfaitairement à 6 % du montant des dons.

Les personnes ayant reçu le label de la Fondation du patrimoine ne pourront pas bénéficier d'une réduction d'impôt pendant toute la durée d'effet dudit label. Les entreprises travaillant sur ce chantier de restauration ne pourront pas faire un don ouvrant droit à une réduction d'impôt.

CONTACTS



FONDATION DU PATRIMOINE

Délégation Bretagne
55, rue Charles Nungesser
CS 20116 - zone de Prat Pip Nord
29802 Brest Cedex 9
02 98 04 86 28
bretagne@fondation-patrimoine.org
www.fondation-patrimoine.org
Suivez-nous sur [f](#) [t](#) [in](#) [v](#) [i](#)



COMMUNE DE ROSPORDEN

10 rue de Reims
29140 Rosporden
02 98 66 99 00
contact@mairie-rosporden.fr

ASSOCIATION DE SAUVEGARDE DU PATRIMOINE DE NOTRE-DAME DE ROSPORDEN

10 rue de Reims
29140 Rosporden

NOS PARTENAIRES

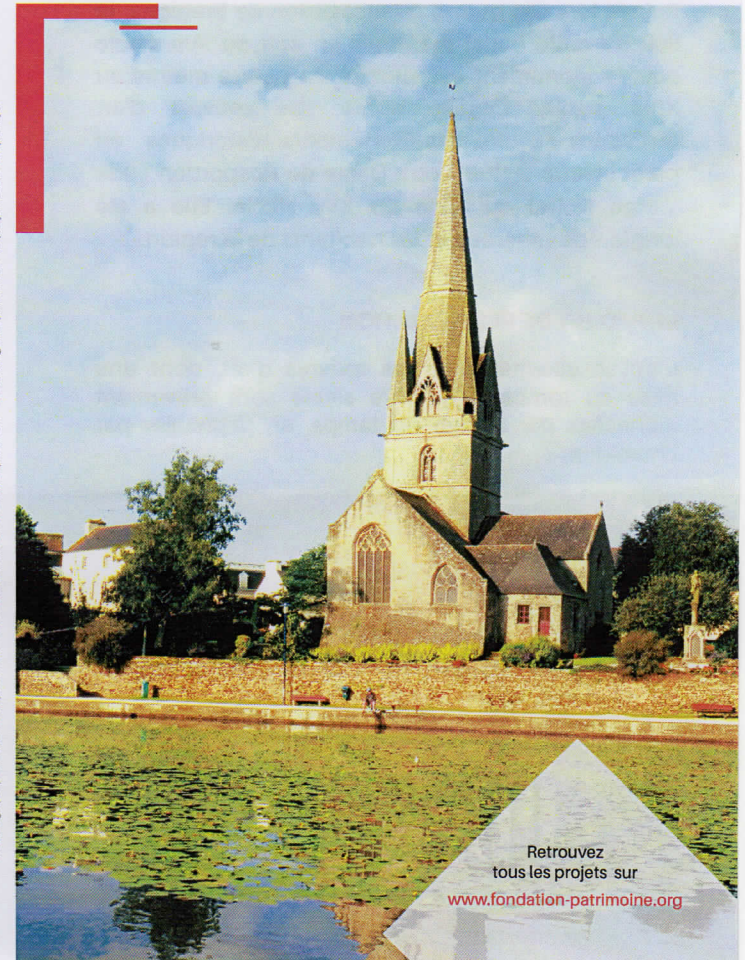


► Je donne !

POUR LA RESTAURATION DE

L'EGLISE NOTRE-DAME DE ROSPORDEN

Rosporden



Retrouvez
tous les projets sur
www.fondation-patrimoine.org

LE PROJET

Description

UN PEU D'HISTOIRE...

L'église Notre Dame de l'Assomption située au cœur de Rosporden, fait partie des monuments les plus anciens de Bretagne. Au bord de l'étang près du gué sur l'Aven, c'est à la fin du XIIIe ou au début du XIVe siècle qu'une église est édifiée. Ses parties les plus anciennes, comme les piles octogonales de la nef sont d'origine.

Ruinée lors des guerres de succession de Bretagne, le lieu de culte initial est remis en état au XVe siècle puis le monument est allongé de quatre mètres au XIXe siècle. L'église abrite des œuvres d'art protégées au titre des Monuments Historiques en particulier la statue Notre Dame de Rosporden (une Vierge Noire) qui date du XVe siècle. Elle a été longtemps vénérée par les habitants de la région.

LE PROJET DE RESTAURATION

L'église elle-même et ses œuvres d'art, dont une mise au tombeau du XVe siècle sont gravement menacées par l'usure du temps, en particulier par l'humidité.

Préoccupée par l'état général de l'église, la municipalité a commandé un diagnostic dont il ressort que la dégradation de l'édifice s'accélère au point de menacer les richesses culturelles qu'il devrait abriter.

Il devient urgent d'entamer des travaux de réparation en particulier la mise hors d'eau de l'édifice. Cette restauration sans précédent est irréalisable sans le recours aux dons des particuliers et si possible au mécénat d'entreprise.

LES CONTREPARTIES

Tous les donateurs seront invités à l'inauguration des travaux.

À partir de 100 euros : un grand merci !

À partir de 300 euros : affichage du donateur s'il le souhaite, sur un espace dédié.

À partir de 500 euros : visite guidée de l'église après les travaux

| | |
|----------------------|--------------------------------|
| Montant des travaux | 1 826 200 € |
| Objectif de collecte | 70 000 € |
| Début des travaux | 2 ^{ème} semestre 2020 |

BON DE SOUSCRIPTION

► *Oui, je fais un don* pour aider la restauration de
L'EGLISE NOTRE-DAME DE ROSPORDEN

Et j'accepte que mon don soit affecté à d'autres actions de la Fondation du patrimoine, si la collecte dépasse la part restant à la charge du porteur de projet ou si le projet de restauration n'aboutissait pas dans un délai de cinq années après le lancement de la présente souscription ou n'était pas conforme au programme de travaux valide initialement.

Sur notre site internet

www.fondation-patrimoine.org/81203

ou en flashant le QR code ci-contre.

Je télécharge mon reçu fiscal directement sur mon compte donateur.



Par chèque

Je complète les informations ci-dessous et je retourne ce bon de souscription accompagné de mon règlement à l'ordre de :

Fondation du patrimoine
L'EGLISE NOTRE-DAME DE ROSPORDEN

Le montant de mon don est de _____ €

Nom ou Société : _____

Adresse : _____

Code postal : _____ Ville : _____

E-mail : _____

Téléphone : _____

Le reçu fiscal vous sera adressé par e-mail et établi à l'attention de l'émetteur domicilié à l'adresse figurant sur le chèque.*

► *Je bénéficie d'une réduction d'impôt*

Pour l'année en cours, au titre de l'impôt :

sur le revenu sur la fortune immobilière sur les sociétés

Exemples de dons

| | 50 € | 200 € | 500 € |
|---|---|-------|-------|
| Coût réel après réduction de l'impôt sur le revenu | 17 € | 68 € | 170 € |
| | (Réduction d'impôt à hauteur de 66% du don et dans la limite de 20% du revenu imposable) | | |
| Coût réel après réduction de l'impôt sur la fortune immobilière | 12,5 € | 50 € | 125 € |
| | Réduction d'impôt à hauteur de 75% du don dans la limite de 50 000 € (cette limite est atteinte lorsque le don est de 66 666 €) | | |
| Coût réel après réduction de l'impôt sur les sociétés | 20 € | 80 € | 200 € |
| | Réduction d'impôt de 60% du don et dans la limite de 5% du chiffre d'affaires HT | | |

*Si vous souhaitez recevoir votre reçu fiscal par courrier postal, merci de cocher la case ci-contre



Credit photos © Fondation du patrimoine